

DELIBERATION N° 2008/10-04-06 - DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'un conseiller municipal, en charge des questions de défense, doit être désigné.

Cette désignation intervient dans le cadre de la série d'actions entreprises par le Gouvernement, destinées à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées.

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de confier cette mission à Monsieur Denis DEFFOUN.